

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/01/2022

Nombre de conseillers
En exercice : **15**

Délibération du
Conseil Municipal
D.C.M N° 1-4
Transfert de
propriété
Entre le Département
et la Commune

L'an deux mille vingt deux et le treize janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT(Proc), MM LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT (Proc), DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA,

Absents excusés :
M. CELLIER (Proc. M. ROQUEBERT)
M. EVIN (Proc. Mme AIMONE-CAT)

Secrétaire de séance : M. DESHONS

Ouverture de la séance à 19h10

Objet : Transfert de propriété entre le Département et la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Haute-Garonne est propriétaire de parcelles cadastrées B 425, 689, 690, 691, 693. Ces parcelles servaient d'assiette à un canal secondaire du canal de Saint-Martory, aujourd'hui désaffecté et donc sans utilité pour le SMEA. Ces parcelles font l'objet d'une demande d'acquisition par le propriétaire de l'hôtel du Lac, pour certaines et par la Commune de Boussens, pour d'autres.

Le Cabinet COMMINGEO de Salies du Salat a procédé au repérage de ces parcelles et réalisé les divisions nécessaires afin de répondre à la demande de la Commune de Boussens et de la Société Hélios, propriétaire de l'Hôtel du Lac.

Ainsi :

✓ Les parcelles B 690 et B 691 feront l'objet d'un transfert entre le Département et la Société Hélios. La B 689 fera l'objet d'un transfert entre le Département et la Commune.

Les parcelles suivantes :

✓ la B 425 sera divisée en B 1236 qui fera l'objet d'un transfert entre le Département et la Société Hélios et B 1237 qui fera l'objet d'un transfert entre le département et la commune

✓ la B 693 sera divisée en B 1246 qui fera l'objet d'un transfert entre le Département et la Société Hélios et B 1247 qui fera l'objet d'un transfert entre le Département et la commune.

D'autres divisions de parcelles et échanges seront effectuées entre la Commune et le propriétaire de l'Hôtel du Lac :

- ✓ la B 157 sera divisée en B 1234 qui fera l'objet d'un transfert entre la Commune et la Société Hélios et B 1235 qui restera propriété de la Commune ;
- ✓ la B 536 sera divisée en B 1238 qui fera l'objet d'un transfert entre la Commune et la Société Hélios et B1239 qui restera propriété de la Commune ;
- ✓ la B 550 qui sera divisée en B 1240 qui fera l'objet d'un transfert entre la Société Hélios et la Commune de Boussens et B 1241 qui restera propriété de la Société Hélios ;
- ✓ la B 553 qui sera divisée en B 1242 qui fera l'objet d'un transfert entre la commune et la Société Hélios et B1243 qui restera propriété de la Commune ;
- ✓ la B 554 qui sera divisée en B1244 qui fera l'objet d'un transfert entre la Commune et la Société Hélios et B 1245 qui restera propriété de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le repérage et les divisions des parcelles faits par le Cabinet COMMINGEO de Salies du Salat et d'acter le transfert de propriété entre le Département et la Commune des parcelles B 1247, B 1237, B 689, pour un montant de 1€.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide de valider le repérage et les divisions des parcelles faits par le Cabinet COMMINGEO de Salies du Salat et d'acter le transfert de propriété entre le Département et la Commune des parcelles B 1247, B1237, B 689 pour un montant de 1€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 19 janvier 2022

En Mairie, le 19 janvier 2022

Le Maire,

C.SANS

